BICE - Bureau International Catholique de l'Enfance

Association régic par la Loi du 1er Juillet 1901

Fondée le 17 janvier 1948

70, boulevard Magenta
75010 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

BICE - Bureau International Catholique de l'Enfance

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Fondée le 17 janvier 1948

70, boulevard Magenta
75010 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association BICE - Bureau International Catholique de l'Enfance, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui décrit les modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources liées à la première application du règlement CRC n°2008-12.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris / Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note 3 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2010

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

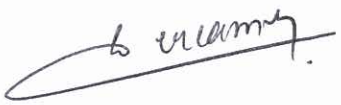

Jean-Pierre VERCAMER

Bureau International Catholique de l'Enfance

BILAN au 31 décembre 2009 en Euros

ACTIF					PASSIF		
	31/12/2009			31/12/2008		31/12/2009	31/12/2008
	Brut	Amort/prov.	Net				
Actif immobilisé					*Fonds propres*		
Logiciels	108 377	-82 737	25 641	53 959	Fonds social	967 745	967 745
Materiels et mobiliers de bureau	80 596	-71 372	9 224	13 715	Report à nouveau	-385 536	-224 519
Matériels informatique	202 603	-187 076	15 527	17 655	Résultat de l'exercice	56 497	-161 017
Agencements	18 743	-7 498	11 245	14 993			
Dépôts de garanties	40 124	0	40 124	31 582			
Sous-total I	***450 443***	***-348 683***	***101 760***	***131 904***	***Sous-total I***	***638 705***	***582 209***
					Fonds dédiés	1 018 193	1 221 743
Actif circulant					*Dettes*		
Stocks				2 513	Dettes fournisseurs	248 221	177 277
Autres créances	351 145		351 145	522 445	Dettes fiscales et sociales	95 257	134 622
Valeurs mobilières de placement	66 428		66 428	208 263	Autres dettes	117 920	85 396
Disponibilités	1 533 215		1 533 215	1 292 663	Ets de crédit	10	
Compte de régularisation					*Compte de régularisation*		
Charges constatées d'avance	73 124	0	73 124	50 828	Produits constatés d'avance	0	0
Sous-total II	***2 023 912***	***0***	***2 023 912***	***2 076 712***	***Sous-total II***	***1 479 602***	***1 619 039***
Ecarts de conversion Actif					Ecarts de conversion Passif	7 365	7 369
TOTAL	**2 474 355**	**-348 683**	**2 125 672**	**2 208 616**	**TOTAL**	**2 125 672**	**2 208 616**

Bureau International Catholique de l'Enfance

COMPTE DE RESULTAT de l'exercice 2009 en Euros

COMPTE DE RESULTAT	2 009	2 008
Produits d'exploitation		
Collectes de fonds	2 487 290	2 319 390
Legs et donations	248 388	200 869
Subventions	2 313 653	2 552 785
Reprise/provision, transferts de charges	2 384	9 794
Cotisations membres	6 752	6 912
Autres recettes	123 623	134 889
Sous-total I	5 182 089	5 224 638
Charges d'exploitation		
Achats et ch.externes	3 151 111	3 061 669
Salaires et charges sociales	1 653 427	1 824 271
Subventions attribuées	427 988	482 452
Dotations amortissements et provisions	51 199	55 210
Autres charges	22 787	0
Sous-total II	5 306 512	5 423 603
Résultat d'exploitation I - II	*-124 423*	*-198 965*
Produits financiers	8 696	30 055
Charges financières	20 354	25 403
Résultat financier	*-11 658*	*4 653*
Produits exceptionnels	3 641	26 185
Charges exceptionnelles	14 613	1 255
Résultat exceptionnel	*-10 973*	*24 930*
Report des ressources non utilisées	836 156	981 600
Engagements à réaliser/ress.affectées	632 606	973 235
Résultat de l'exercice	**56 497**	**-161 017**

BICE Compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois pour l'année 2009

EMPLOIS	Emplois de 2009 compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2009 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2009 compte de résultat (2)	Suivi des ressources auprès du public et utilisées sur 2009 (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		**320 357**
1 – **MISSIONS SOCIALES**	3 491 778	1 265 489	**1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU**	2 684 962	**2 684 962**
1.1. Réalisées en France			**1.1. Dons et legs collectés**		
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	2 433 678	2 433 678
- Versements à d'autres organismes agissant en			- Dons manuels affectés	8 168	8 168
			- Legs et autres libéralités non affectés	243 116	243 116
			- Legs et autres libéralités affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			**1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public**		
- Actions réalisées directement	3 062 766	1 265 489			
- Versements à un organisme central ou d'autres	429 012				
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 106 188	885 520			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 106 188	885 520			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			**2 – AUTRES FONDS PRIVES**	2 311 920	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et			**3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS**	70 874	
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	686 757	616 089	**4 – AUTRES PRODUITS**	62 124	
		2 767 098			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	5 284 723		**I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT**	5 129 880	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			**II - REPRISES DES PROVISIONS**		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	624 816		**III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS**	836 156	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		**112 274**
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	56 497		**V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
V - TOTAL GENERAL	5 966 036		**VI - TOTAL GENERAL**	5 966 036	**2 797 236**
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées					
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement					
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**2 767 098**	**VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public**		**2 767 098**
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		**350 495**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	0		Total	0	

(1) La colonne 1 correspond aux charges du compte de résultat classées par "Nature"
(2) La colonne 2 correspond aux ressources collectées sur l'année, donnée reprises du compte de résultat
(3) La colonne 3 correspond à l'affectation des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice par types d'emplois

Bureau International Catholique de l'Enfance

ANNEXE
au bilan, au compte de résultat et au compte d'emploi des ressources

Exercice de 12 mois du 01/01/2009 au 31/12/2009

I . PRESENTATION GENERALE DU BICE

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) est une association loi de 1901 de droit français fondée en janvier 1948. Son siège est à Paris, et son Secrétariat Général est basé à Bruxelles.

La mission sociale du BICE, inspirée par les valeurs de l'Evangile, est de promouvoir la dignité et les droits de l'enfant en s'appuyant sur la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*. Le BICE mène une action de représentation internationale, met en œuvre des projets sur le terrain et constitue un lieu de rencontres, d'échanges et de recherche sur les questions intéressant les droits de l'enfant.

L'organisation du BICE reflète sa dimension internationale et celle de ses membres. Ses délégations régionales situées à Bruxelles, Lahr (Allemagne) et Paris animent les réseaux des membres et des partenaires du BICE et gèrent les actions de terrain. Le bureau de Genève regroupe les activités de représentation internationale et de recherche.

Les ressources du BICE sont constituées par les dons du public, les subventions (Union Européenne, gouvernements, fondations et entreprises privées) et les cotisations de ses membres. De plus, il reçoit des contributions en nature (bénévolat) qui ne sont pas quantifiées dans les comptes.

Le BICE a constitué en 1987 une fondation de droit suisse sous le nom de « Pro Pueris ». Cette fondation « *a pour but, en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, d'apporter une aide directe et indirecte, en particulier financière, technique et juridique, en tous lieux aux programmes et actions et, en général, au fonctionnement du BICE ainsi qu'aux programmes, actions et autres activités d'organisations ou associations sans but lucratif proposés par ce dernier* » (Art 2 des Statuts)

II . FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice a été marqué par :

- L'appel à une nouvelle mobilisation en faveur de l'enfance, lancé à Genève à l'occasion de l'Assemblée Générale. Les coûts relatifs à cet appel (105 K€) ont été intégralement financés soit par des organismes privés ou publics, soit par la Fondation Pro Pueris (86 KCHF)

- Un investissement important (467 K€) dans le développement, par voie de prospection, de la base des donateurs. Cet effort d'investissement, rendu nécessaire par l'effritement progressif de cette base a été partiellement financé (150 K€) par une subvention de la Fondation Pro Pueris
- La décision de l'association de droit allemand Bice Deutschland de prendre son autonomie totale en devenant KiRA (Kinderrechte Afrika). Cette décision a eu pour conséquence pour le Bice d'avoir à financer ses activités en Côte d'Ivoire pour un montant de 30 K€ en décembre.

III PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de commerce français, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point exposé ci-après,
- Indépendance des exercices,

Le BICE applique les dispositions du plan comptable général des associations.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables, en particulier le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 établi par le Comité de la Règlementation Comptable et relatif aux associations et fondations.

Deleted: s

Changement de présentation du Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources qui était précédemment établi conformément au modèle du Comité de la Charte est désormais, en application de l'arrêté du 11 décembre 2008, établi conformément aux règlement 2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable. En conséquence ce Compte, fondamentalement inchangé par rapport à l'exercice précédent, n'est plus présenté comparativement à l'exercice précédent, mais fait par contre apparaître séparément les ressources provenant de la générosité du public et l'utilisation qui en est faite, ce qui n'était pas le cas pour les exercices antérieurs.

1°) Fonds dédiés

Les fonds reçus pour les projets, qu'il s'agisse de fonds provenant de collectes spécifiques, de subventions affectées à un projet ou de dons destinés à un ou plusieurs projets, font l'objet d'une dotation à un fonds dédié pour le montant non encore dépensé à la clôture de l'exercice.

Pour les fonds résultant de la collecte, les frais directs de collecte sont déduits des montants reçus pour le calcul des fonds dédiés. Pour les subventions ou les dons affectés reçus, il n'est pas déduit de frais pour le calcul des fonds dédiés, à moins qu'ils aient été explicitement acceptés par le bailleur de fonds.

2°) Enregistrement des dons

Le BICE clôture ses comptes au 31 décembre, période traditionnelle de collecte élevée. Conformément à une pratique reconnue des Associations, et de manière consistante avec la pratique retenue lors de la clôture précédente, les dons datés de décembre 2009 mais encaissés en janvier 2010 ont été recensés. Leur montant est inscrit en disponibilités (valeurs à l'encaissement) pour un montant de 196 K€ contre 186 K€ au 31 12 2008.

3°) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition selon la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la nature du bien et de la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont :

Logiciels, site internet, matériel bureautique	3 ans
Mobilier, installations et aménagements	5 ans

4°) Les créances et stocks

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées lorsque leur récupération est jugée aléatoire.

Compte tenu de leur faible valeur, les stocks de cartes de vœux au 31 décembre 2009 n'ont pas été valorisés. Ils représentaient 2 K€ au 31 12 2008.

5°) Les opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En l'absence de créances et dettes en devises, les comptes bancaires en devises font l'objet en fin d'exercice d'une réévaluation au taux de clôture, l'écart étant constaté dans le compte de résultat.

6°) La conversion des comptes des établissements étrangers

Les comptes de bilan de l'établissement suisse sont convertis au cours de clôture, à l'exception des reports à nouveau et des comptes de liaison constatés au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de l'exercice. Les écarts en résultant sont inscrits au compte d'écarts de conversion, au bilan.

Les comptes des établissements en Afrique situés en zone CFA (Côte d'Ivoire, Mali, Togo) sont convertis au cours officiel du Franc CFA.
Les comptes de l'établissement en République Démocratique du Congo, tenus en US $, ont par mesure de simplification été convertis au cours de clôture.

7°) Fonds associatif

La totalité du fonds associatif est exempte de droit de reprise.

8°) Engagements pris en matière de pensions et retraites :

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'engagements de la part du BICE en dehors des contributions réglementaires. La seule convention collective applicable, qui concerne l'établissement français, prévoit une indemnité de départ en retraite de montant identique à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Le taux de rotation important du personnel et sa moyenne d'âge peu élevée rendent inutile la constitution d'une provision pour départs en retraite.

9°) Engagement de crédit-bail

Néant

10°) Mode d'établissement du Compte d'emploi des ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice 2009 est présenté en conformité avec le règlement 2008-12 du Comité de la réglementation comptable, et n'identifie plus séparément les ressources et emplois liés à la catastrophe du 26 décembre 2004 (Tsunami), qui restent toutefois clairement identifiés dans le détail des comptes du Bice.

Il présente de manière analytique les ressources du Bice selon leur origine et les emplois selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au Compte d'Emploi des Ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultats.

Il présente également de manière distincte les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qui en est fait. Pour la détermination du solde initial au 1er janvier 2009 du report de ressources non utilisées provenant de la générosité du public, il a été utilisé la mesure simplifiée permettant d'appliquer aux fonds associatifs diminués des immobilisations nettes le pourcentage moyen sur les 3 derniers exercices des ressources collectées auprès du public par rapport aux ressources totales.

Répartition des Charges

La ventilation des emplois dans les différentes rubriques a nécessité la répartition des charges comptabilisées par nature (frais externes, frais de personnel...). Cette ventilation a été effectuée à l'aide de la comptabilité analytique pour les frais directement affectables et d'une répartition des charges indirectes (salaires et frais généraux) pour les autres frais.

La nouvelle présentation du compte d'emploi des ressources n'a entraîné aucune modification dans le mode de répartition des charges.

Frais directement affectables

Ces frais sont principalement :

- Missions sociales (actions sur le terrain)
  - Salaires et charges des personnels des Délégations Régionales, en charge de l'étude, de la mise en place et du suivi des projets d'actions sur le terrain,
  - Subventions versées à nos partenaires à l'étranger pour les actions sur le terrain et frais directs du Bice relatifs à ces actions,
- Missions sociales (sensibilisation, formation et promotion des politiques de l'enfance)
  - Salaires et charges des personnels en charge des relations avec les institutions internationales et des recherches menées sur l'Enfance en difficulté
- Frais de recherche des fonds
  - Frais de mailings (honoraires, impression, routage, affranchissement
  - Frais de traitement des dons reçus
- Frais de communication, principalement frais d'édition de la revue « Enfants de Partout »

Frais indirectement affectés

Ces frais sont les salaires et frais généraux du Bice autres que ceux directement affectables.

Ils sont affectés comme suit :

- Répartition des salaires et charges sur la base d'une estimation personne par personne des temps consacrés à chaque activité (appui aux Directions Régionales, recherche des fonds, communication, administration).
- Répartition des frais généraux, bureau par bureau, au prorata de la répartition des salaires directement affectables ou indirectement affectés

IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

1°) Immobilisations et Amortissements (en €)

Montants bruts	31 12 08	Investissements	Sorties	≠ change	31 12 09
Logiciels et internet	108.377				108.377
Matériel et mobilier	80.566			30	80.596
Agencements	18.743				18.743
Matériel informatique	190.012	12.517		74	202.603
Dépôts, cautionnements	31.582	10.704	2.183	20	40.124
Total montants bruts	**429.280**	**23.221**	**2.183**	**124**	**450.443**
Amortissements	**31 12 08**	**Dotations**	**Sorties**	**≠ change**	**31 12 09**
Logiciels et internet	54.418	28.319			82.737
Matériel et mobilier	66.851	4.497		24	71.372
Agencements	3.750	3.749			7.498
Matériel informatique	172.357	14.635		84	187.076
Total Amortissements	**297.376**	**51.199**	**0**	**108**	**348.683**
Valeur nette	**131.904**				**101.760**

2°) Autres créances : 351.145 €

L'ensemble des autres créances a une échéance de moins d'un an.

Ces créances sont les suivantes

- Divers actifs des bureaux africains 201.000 €
- Subventions acquises non reçues 58.091 €
- Subvention Pro Pueris « Appel de Genève » 57.076 €
- Divers 34.978 €

3°) Valeurs mobilières de placement : 66.428 €

Elles sont exclusivement composées de dépôts à terme ou de placements financiers sans risque.

Les placements en SICAV monétaires ont été réalisés au 31 décembre afin de dégager les plus values correspondantes, inscrites en produits financiers.

4°) Charges constatées d'avance : 73.124 €

Il s'agit de charges d'exploitation ou de charges des projets, comptabilisées par avance en 2009 et reportées sur les exercices à venir.

5°) Les fonds propres

Evolution des fonds propres	Au 31/12/09	Au 31/12/08	Au 31/12/07	Au 31/12/06	Au 31/12/05	Au 30/09/04
Fonds associatif	967 745	967 745	967 745	967 745	967 745	967 745
Report à nouveau	-385 536	-224 519	-350 891	-539 302	-203 053	-24 337
Résultat de l'exercice	56 497	-161 017	126 372	188 411	-336 249	-178 716
Total fonds propres	**638 705**	**582 209**	**743 226**	**616 854**	**428 443**	**764 692**

Les fonds propres n'évoluent d'un exercice sur l'autre que par l'affectation au report à nouveau du résultat de l'année précédente et par la constatation du résultat de l'exercice.

6°) Les fonds dédiés pour 1.221.743 €

L'évolution des fonds dédiés a été la suivante (en euros)

	Tsunami	Autres	Total
Au 31 décembre 2008	**148.949**	**1.072.794**	**1.221.743**
Ecart de conversion		7.790	7.790
Dons et subventions pour les projets	35.639	2.095.187	2.130.826
Produits financiers alloués aux projets	1.572	1.929	3.501
Charges directes des projets (1)	67.416	2.278.251	2.345.667
Au 31 décembre 2009	**118.744**	**899.449**	**1.018.193**

(1) autres que celles financées sur les fonds propres du Bice

Les produits du placement des disponibilités pour les projets leur sont alloués et viennent ainsi majorer les fonds dédiés, pour un montant total de 3.501 €

	Tsunami	Autres	Total
Au 31 décembre 2008	**148.949**	**1.072.794**	**1.221.743**
Ecart de conversion		7.790	7.790
- Report de ressources non utilisées	35.043	801.113	836.156
+ Ressources restant à utiliser	4.838	619.978	624.816
Au 31 décembre 2009	**118.744**	**899.449**	**1.018.193**

Au 31 décembre 2009, les fonds dédiés, autres que Tsunami, sont les suivants par Direction Régionale :

Afrique	Amérique latine	Asie	Europe CEI	A affecter	Total
550.186	6.000	152.631	141.831	48.801	**899.449**

7°) Dettes : 461.409 €

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.

V INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des ressources par catégories d'activités (en euros)

	En France	A l'étranger	Total 2009	Total 2008
Collecte de fonds	2.404.017	83.273	2.487.290	2.319.390
Legs et donations	248.388		248.388	200.869
Subventions	227.973	2.085.680	2.313.653	2.552.785
Transferts de charges		2.384	2.384	9.794
Cotisations membres	304	6.448	6.752	6.912
Autres recettes	18.725	104.898	123.623	134.889
Total	**2.899.407**	**2.282.683**	**5.182.090**	**5.224.638**
Rappel 2008	2.781.408	2.443.230	5.224.638	

Les subventions comprennent un montant de 57 K€ à titre de contribution de la Fondation suisse Pro Pueris aux coûts exposés en 2009 pour l'Appel de Genève, ainsi qu'une subvention de 150 K€ de cette même Fondation pour le financement de l'investissement de prospection de nouveaux donateurs.

VI COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Exprimées en % du total des ressources les charges du Bice sont les suivantes :

En milliers d'euros		2009	% 2009	*% 2008*
Total ressources du CER Moins aide Pro Pueris		5.130 150		
Total ressources		**4.980**	**100%**	***100%***
Missions sociales	Y compris dotation aux fonds dédiés et charges « Tsunami »	3.281	65,9%	*76,6 %*
Frais de recherche de fonds	Nets de l'aide de Pro Pueris	956	19,2%	*12,4%*
Frais de fonctionnement		687	13,8%	*13,6%*
Résultat		*56*	*1,1%*	*-2,6%*

En ce qui concerne l'utilisation des seules ressources provenant de la générosité du public (dons et legs) pour l'année 2009, les éléments sont les suivants :

En milliers d'euros	2009	% 2009
Total ressources	**2.685**	**100%**
Missions sociales, nettes de la variation des fonds dédiés	1.153	42.9%
Frais de recherche de fonds	886	33,0%
Frais de fonctionnement	616	22,9%
Variation du solde des ressources	*30*	*1,1%*

Les subventions pour les projets accordées par les bailleurs de fonds publics ou privés ne couvrent que très marginalement les frais de fonctionnement du Bice. Ceux-ci sont par conséquent essentiellement financés par les donateurs, sans qui il ne serait pas possible de recueillir ces subventions et de mener à bien ces projets.
De ce fait la lecture de l'utilisation des fonds provenant de la générosité du public ne peut se faire sans se référer à l'utilisation du total des ressources.

VII AUTRES INFORMATIONS

7.1 EFFECTIFS SALARIES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN MOYEN PAR ETABLISSEMENT

Pour l'année 2009 le BICE a employé (personnel salarié à l'exclusion des bénévoles, et y compris le personnel mis à disposition par Bice Deutschland) 24 personnes, soit 21 personnes en équivalent temps plein.

	Effectif	Equivalent TP
Paris	5	5
Bruxelles	10	8
Genève	3	3
Lahr (yc personnel mis à disposition)	6	5

Bénévoles

Outre le Président et le Trésorier, le Bice bénéficie de l'assistance bénévole, régulière ou occasionnelle, de quelques bénévoles dont l'équivalent temps plein représente moins d'un salarié.

7.2 DROITS DES SALARIES AU TITRE DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le total des heures acquises par les membres du personnel du bureau de Paris au titre de leurs droits est de 162 h au 31 décembre 2009

7.3 LEGS EN COURS DE REALISATION

Les legs en cours de réalisation sont constitués :

- de biens immobiliers, pour un montant total estimé à environ 145K€
- de contrats d'assurance vie ou de liquidités pour environ 100K€

En complément, un legs d'environ 166 K€, contesté par les héritiers, a fait l'objet d'un jugement en première instance défavorable au Bice et aux autres associations bénéficiaires. Ce jugement a fait l'objet d'un appel commun de la part des diverses associations.

7.4 INFORMATIONS DIVERSES

Le montant global des rémunérations de toute nature versées aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice s'élève à 312 K€

Le montant global des frais remboursés aux administrateurs en 2009, sur justificatif, s'élève à 20.648 €. Aucun montant forfaitaire n'est remboursé aux administrateurs.

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2009 est de 19.500 € TTC

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

La constitution à Bruxelles d'une Délégation pour l'Afrique suite aux divergences de vues avec KiRA a conduit à proposer début 2010 aux deux seuls salariés du Bice basés à Lahr un transfert à Bruxelles. Ces deux salariés ayant refusé ce transfert ont été licenciés.

Le manque de financement en provenance des bailleurs de fonds pour nos projets en Côte d'Ivoire nous ont amenés à solliciter l'aide de Pro Pueris pour un montant de 180 K€. Ce montant devrait permettre de financer jusqu'au 30 juin, et même au-delà, le coût de nos actions dans ce pays, d'ores et déjà revues à la baisse.